

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2024

L'an deux mil dix-vingt-quatre, le 28 mars à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de **Jean-François TOCANT, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21.03.2024

Présents : MM. Jean-François TOCANT, Robert CHERASSE, Didier BION, Patrick THOUVENIN, Jean-Maurice ROY, Benjamin SUREAU, Mmes Isabelle REFFAY, Nadine WUILLEMIN.

Absente excusée : Alain RATINIER, Julie VAN BELLINGHEN, Caroline COMMERE

Secrétaire de séance : Patrick THOUVENIN

Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

128_2024 – Adoption du CFU (Compte Financier Unique)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Pour mettre en œuvre le compte financier unique, ces entités doivent remplir les prérequis suivants :

- Délibérer en faveur de l'adoption du cadre budgétaire et comptable des métropoles défini par les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 du CGCT déclinés dans l'instruction budgétaire et comptable M57, le cas échéant ;
- Dématérialiser les documents budgétaires au format XML.

Pour information, le principe est que le budget principal et ses budgets annexes produisent des comptes sous le même format (sauf cas particulier des budgets annexes M22 non éligibles au CFU). La commune ayant délibéré en faveur de l'adoption de la nomenclature M57 en date du 22/09/2022 et effectuant la dématérialisation des documents budgétaires au format XML, elle réunit les conditions requises pour la mise en œuvre du CFU.

Le CFU a plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité.

La transmission du CFU au représentant de l'État aux fins de contrôle budgétaire, sera effectuée par la collectivité.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Valide la mise en place du Compte Financier Unique pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité.**

129_2024 – Délibération Auberge : Autorisation de signature d'un bail commercial

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le bail commercial de location du bar restaurant situé au 2, rue de l'étang avec Mme Valérie BOUCAUMONT, M Valentin FOURNIER et M William BOUCAUMONT.

Le bail est consenti pour une durée de 3-6-9 ans à un loyer de 341 € H.T.

Après délibérés, le Conseil Municipal décide à 8 voix pour et 1 voix contre (1 vote par procuration) :

- **Décide de donner son accord pour la signature du bail commercial d'une durée de 3-6-9 années à compter du 1er mai 2024 pour le bar restaurant, propriété de la commune, sur la base d'un loyer de 341 € H.T,**
- **Autorise le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

130_2024 – Contrat remplacement Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune doit recruter un remplaçant pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie durant le congé maladie de Mme Emmanuelle TERSIGNI. M Fleurian VAN BELLINGHEN remplit les conditions requises pour le poste. Il sera engagé en tant qu'adjoint administratif principal 2^{ème} classe jusqu'au retour de Mme Emmanuelle TERSIGNI.

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 10 heures auxquelles s'ajouteront, le cas échéant, les heures complémentaires et le supplément familial de traitement.

Après délibérés, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'autoriser le Maire à recruter M Fleurian VAN BELLINGHEN pour le remplacement de Mme Emmanuelle TERSIGNI en tant qu'adjoint administratif 2^e classe aux conditions mentionnées ci-dessus, à compter du 8 avril 2024.**

131_2024 – Demande de subvention au titre du dispositif de solidarité départementale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé des devis pour l'achat de matériel pour aménager les abords du cimetière et le terrassement du fossé des Minards

Le montant total des devis est de 10 000 €.

La commune étant éligible au dispositif de solidarité départementale. Il propose d'affecter la subvention à cet achat. Le plan de financement serait le suivant :

Montant Total HT du Projet	10 000.00 €
Subvention Département 50% (Limitée à 5000€)	5 000.00 €
Ressources Communales	5 000.00 €

Après délibérés, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- **Accepte le plan de financement mentionné ci-dessus ;**
- **Demande une subvention au titre du dispositif solidarité départementale du Conseil départemental pour un montant de 5 000 € ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'application de ladite délibération.**

132_2024 – Délibération subvention association

Suite à la réception du dossier de demande de subvention, Monsieur le maire propose au conseil municipal l'attribution de subvention à cette association, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant de la subvention attribuée à cette association, selon le détail ci-dessous :

ASSOCIATION	Montant
Souvenir Français	50 €

Après délibérés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **ATTRIBUE la subvention à l'association selon le détail ci-dessus**

133_2024 – Vote du Budget primitif 2024 – Commune

Le Conseil Municipal, après examen détaillé des propositions de M. le Maire pour l'élaboration du budget 2024, vote à l'unanimité des membres présents ou représentés

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 136 344,99

Recettes : 152 249,32

Fonctionnement

Dépenses : 295 129,16

Recettes : 295 129,16

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 176 783,99 (dont 40 439,00 de RAR)

Recettes : 176 783,99 (dont 24 534,67 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 295 129,16 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 295 129,16 (dont 0,00 de RAR)

134_2024 – Vote du Budget primitif 2024 – Auberge

Le Conseil Municipal, après examen détaillé des propositions de M. le Maire pour l'élaboration du budget 2024, vote à l'unanimité des membres présents ou représentés

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses : 33 557,48

Recettes : 33 557,48

Fonctionnement

Dépenses : 12 514,06

Recettes : 12 514,06

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 33 557,48 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 33 557,48 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 12 514,06 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 12 514,06 (dont 0,00 de RAR)

Informations et questions diverses :

- Terrains Carvalho et Brias : Proposition d'achat des deux terrain pour favoriser le projet de plantation d'arbre initié par le département dans la cadre de sa politique d'extension du patrimoine arboré en faveur de l'environnement.
- Travaux auberge (Charnières) : ok pour budget 200 €
- Enquête publique : S'est clôturée.
- Demande centre social de présence en début de conseil pour se présenter : OK pour la prochaine réunion de conseil.
- Refuge Charoles : Patrick THOUVENIN et Jean Maurice ROY
- Problème au stade : invasion d'oiseau dans les angles de tôles. Commencer à anticiper la réhabilitation du local (fenêtre, plafond, eau, électricité ...)
- Prochaine réunion de conseil : 16 mai à 19h

La séance est levée à 20 h 45

Le secrétaire de séance : Patrick THOUVENIN

Pour copie conforme,
Fait à Chavroches, le 28 mars 2024
Le Maire,

Jean-François TOCANT

RÉCAPITULATIF

- 128_2024 – Adoption du CFU (Compte Financier Unique)
- 129_2024 – Délibération Auberge : Autorisation de signature d'un bail commercial
- 130_2024 – Contrat remplacement Secrétaire de Mairie
- 131_2024 – Demande de subvention au titre du dispositif de solidarité départementale
- 132_2024 – Délibération subvention association
- 133_2024 – Vote du Budget primitif 2024 – Commune
- 134_2024 – Vote du Budget primitif 2024 – Auberge

SIGNATURES

TOCANT Jean-François	
REFFAY Isabelle	
ROY Jean-Maurice	
BION Didier	
CHÉRASSE Robert	
COMMERE Caroline	Excusée
RATINIER Alain	Excusé
SUREAU Benjamin	
THOUVENIN Patrick	
VAN BELLINGHEN Julie	Excusée
WUILLEMIN Nadine	